

## **Les titres français reconnus comme équivalent aux titres suisses sont les baccalauréats séries S, L et ES aux conditions suivantes :**

- Les baccalauréats S, L, ES obtenus jusqu'en 2012 sont soumis à l'exigence d'une moyenne de 12 sur 20.
- Les baccalauréats ES obtenus dès 2013 sont soumis à l'exigence d'une moyenne de 14 sur 20.
- Les baccalauréats L obtenus dès 2013 sont reconnus sans mention avec l'option mathématique (y compris l'examen) en première et terminale.
- Les baccalauréats S obtenus en 2013 et 2014 sont reconnus sans mention avec l'option (y compris l'examen) histoire-géographie en terminale.
- Les baccalauréats S obtenus dès 2015 sont reconnus sans mention.

*Les baccalauréats technologiques ne sont pas des titres reconnus comme équivalent aux titres suisses et ne permettent pas l'entrée en HES en Suisse.*

Décision du 2 juin 2015 du Rectorat de la HES-SO